

Réunion du conseil d'établissement de l'École internationale de Montréal

3 juin 2020

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h10.

Sont présents :

MEMBRES PARENTS

Émilie Bélanger, parent du primaire et présidente

Claudie Lévesque, déléguée au comité de parents CSDM et parent du primaire

Marwa Ahmed, parent du secondaire

Louis-Antoine Blais-Morin, parent du primaire

Pascal Cyr, parent du primaire

Geneviève Emond, parent du secondaire

Émilie Guertin, parent du secondaire

Geneviève Janveau, parent du secondaire (mandat d'un an)

Nicolas Légaré, parent du secondaire

MEMBRES ENSEIGNANTS

Houda Bakas, enseignante au primaire

Élie Dagenais, enseignant au secondaire

Danya Vidal, enseignante au primaire

MEMBRES DU PERSONNEL

Robert Desalliers, représentant du service de garde

Soledad Neira, psychoéducatrice primaire et secondaire

MEMBRES ÉLÈVES

Zoé Bellemare-Alford

Wassim Karim Outaleb

ÉQUIPE DE DIRECTION

Luc Claude, directeur

Nadia Gray - directrice adjointe au primaire

Chantal Laurin, directrice adjointe au secondaire

2. Mot de bienvenue

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

On ajoute un point à l'ordre du jour proposé pour que la déléguée au comité de parents CSDM puisse résumer le contenu des dernières réunions du comité de parents.

L'ordre du jour modifié est proposé par Mme Vidal, secondée par Mme Levesque. Il est adopté à l'unanimité.

4. Mention de l'adoption par courriel et du partage du procès-verbal de la séance du 13 mai 2020, et suivi

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2020 avait été adopté par courriel par les membres du Conseil.

Le principal suivi était relié à la situation actuelle à l'école, sujet qui sera traité dans un point suivant de l'ordre du jour.

5. Confirmation de l'absence de conflit d'intérêt

Il n'y a aucun conflit d'intérêt à déclarer.

6. État de la situation : primaire et secondaire

Le directeur présente la situation actuelle aux niveaux primaire et secondaire.

Le Ministère a récemment annoncé l'ouverture de certaines classes pour les élèves avec besoins particuliers, par exemple les élèves avec troubles de langage ou troubles d'apprentissage. Il n'y a pas de classes concernées à l'École Internationale de Montréal. Il n'y aura pas non plus de camps pédagogiques à l'EIM cet été.

L'enseignement à distance se poursuit. Une fois par semaine, il y a une rencontre des équipes-écoles par vidéoconférence. Une réunion a lieu pour le niveau primaire et une réunion pour le niveau secondaire.

Les enseignants titulaires fournissent un plan de travail hebdomadaire aux élèves. Ils entrent aussi en contact avec tous les élèves au moins une fois par semaine. La plupart de ces prises de contact se font par vidéoconférence.

De façon globale, la direction constate un haut taux d'implication et d'engagement de la part des enseignants.

Un membre-parent indique qu'il y a beaucoup de moyens de communication utilisés par les enseignants, ce qui peut parfois mener à de la confusion. La direction répond qu'ils n'imposent pas de canal de communication uniforme, bien qu'ils favorisent l'utilisation de Microsoft Teams. Les enseignants ont la liberté d'utiliser d'autres canaux.

La période d'affichage et de placement pour le personnel commence dans les prochains jours. Un membre-parent mentionne qu'il serait apprécié que le Conseil soit informé d'éventuels mouvements de personnel, entre autres pour pouvoir souligner la contribution d'enseignants qui quitteraient l'École.

L'équipe-école prépare la journée du 19 juin pendant laquelle les 5^e secondaires vont venir rapporter à l'école leurs manuels. Ils pourront alors venir chercher l'album des finissants, faire signer celui-ci, passer sur un tapis rouge et prendre des photos. Le tout se fera selon les règles de distanciation sociale en vigueur. Les 3^e et 4^e secondaires viendront rapporter leurs manuels lors d'une autre journée, mais aucune activité spéciale n'y est prévue.

Un membre-parent demande si d'autres commémorations de fin d'année sont prévues pour les autres niveaux. La direction lui répond qu'il n'y a aucune activité prévue pour le moment et qu'il était jusqu'à

tout récemment très difficile de l'envisager à cause des règles en vigueur. Une permission de commémorer la fin des classes à l'extérieur vient tout juste d'être accordée. Les enseignants et la direction verront ce qu'il est possible de faire. Une membre-parent encourage l'équipe-école à prévoir quelque chose.

Une membre-parent demande quel est le taux de participation des élèves aux activités de prise de contact et d'enseignement. L'équipe-école n'a pas les détails sur ce taux de participation. La direction et les membres-enseignants le décrivent comme assez fort, mais pas de 100%.

La direction rapporte que les travaux de réparation à l'école primaire sont pratiquement terminés. Seuls des travaux sur un des escaliers extérieurs est toujours en cours.

7. Processus d'admission pour 2021-2022

Les corrections discutées lors de la dernière rencontre ont été intégrées aux documents décrivant le processus d'admission. On y mentionne maintenant la possibilité d'être admis en 1^{re} secondaire, sans examen d'entrée, malgré l'absence de l'élève, si cette absence était d'au maximum un an.

Un membre-parent demande pourquoi cette possibilité n'existe pas pour les admissions à l'intérieur d'un même ordre d'enseignement (primaire ou secondaire). La direction répond que selon les règles de la CSDM, un élève qui quitte une école ne devrait pas avoir de privilège pour la réintégrer. La dérogation à cette règle avait été spécifiquement accordée pour l'admission en 1^{re} secondaire. Une membre-parent note qu'elle voit dans cette réponse une façon très stricte d'interpréter la dérogation qui avait été accordée par le Conseil de la CSDM.

La direction explique qu'il y a eu dans le passé des ententes avec certaines familles, ententes qui ont fait en sorte que les enfants ont pu réintégrer l'École, au même ordre d'enseignement, même après une absence prolongée. Les parents ont dû fournir un suivi régulier d'un processus d'apprentissage de leur enfant.

La direction indique qu'il ne serait pas toujours possible d'accepter des élèves de retour d'une absence prolongée puisque leur place à l'école a été comblée par d'autres élèves.

Mme Levesque propose l'adoption du processus d'admission au niveau primaire. Elle est secondée par M. Cyr. Le processus d'admission est adopté à l'unanimité.

Une membre-parent demande comment sont comblées les places au niveau secondaire en cas de départ d'élèves. Il n'y a pas d'examen d'admission pour d'autres niveau que la 1^{re} secondaire. La direction répond que l'École reçoit régulièrement des dossiers scolaires d'élèves et que ces dossiers sont étudiés. Pour pouvoir être acceptés, les élèves doivent avoir suivi un cours d'espagnol puisque la SEBIQ considère l'espagnol comme une matière à sanction. Suite à l'étude de leurs dossiers, certains élèves sont admis pour combler les places vacantes.

Mme Emond propose l'adoption du processus d'admission au niveau secondaire. Elle est secondée par Mme Levesque. Le processus d'admission est adopté à l'unanimité.

8. Budget proforma 2020-2021

Le budget proforma est attribué à l'école en fonction de la clientèle prévue au 30 septembre. C'est un budget pour les postes d'enseignement, de personnel de soutien et de direction. Ce budget n'inclut pas les frais de fonctionnement.

Le budget pour 2020-2021 ne présente pas de changement notable par rapport à son équivalent 2019-2020.

Une membre-parent demande d'ajouter dans les commentaires d'acceptation du budget la mention que l'École souhaite conserver les sommes au fonds 4 pour la réalisation des projets de l'école.

Mme Ahmed propose l'adoption du budget proforma au niveau primaire. Elle est secondée par M. Cyr. Le budget proforma est adopté à l'unanimité.

Une membre-parent mentionne le fait qu'il y a eu une annonce du Ministère de l'Éducation il y a quelques mois pour des nouveaux fonds destinés à aider les élèves avec un diagnostic de douance. L'École accueille quelques élèves avec un tel diagnostic; il serait intéressant de savoir si l'École pourra bénéficier d'un montant d'argent en lien avec cette annonce. La direction répond qu'il n'y a pas eu de détails communiqués au sujet de ces nouveaux fonds et qu'il faudra faire le suivi à l'automne.

Mme Janveau propose l'adoption du budget proforma au niveau secondaire. Elle est secondée par Mme Levesque. Le budget proforma est adopté à l'unanimité.

9. Fournitures scolaires 2020-2021

L'équipe-école a préparé les documents à envoyer aux parents avec la liste des fournitures scolaires et les montants associés.

À cause de la fermeture de l'École pour pandémie, l'École doit d'ailleurs rembourser aux parents une partie de la somme qui avait été payée pour le programme IB. Plutôt que d'émettre des chèques de remboursement, la direction vérifie avec la Commission scolaire s'il est possible de créditer les montants aux parents en réduisant le montant lié aux fournitures scolaires. Seuls seraient remboursés par chèque les familles dont les enfants quittent l'école (principalement les enfants qui terminent leur 6^e année en 2020).

Au niveau secondaire, il y a plusieurs familles qui pourront recevoir un crédit de 35\$ si elles avaient inscrit des élèves à l'activité de cabane à sucre qui a été annulée à cause de la pandémie. Pour le niveau secondaire également, la direction souhaite rembourser ce montant aux familles grâce à un crédit sur le montant des fournitures scolaires 2020-2021.

Mme Levesque propose l'adoption de la liste des fournitures scolaires au niveau primaire. Elle est secondée par Mme Janveau. La liste est adoptée à l'unanimité.

M. Cyr propose l'adoption de la liste des fournitures scolaires au niveau secondaire. Il est secondé par Mme Janveau. La liste est adoptée à l'unanimité.

10. Réglementation service de garde

Le responsable du service de garde présente le règlement du service de garde pour 2020-2021. Ce règlement ne comporte pas de changement notable par rapport à son équivalent 2019-2020. Seuls les

montants à payer par les parents ont été modifiés pour tenir compte de la nouvelle tarification fixée par le Ministère.

Une membre-parent suggère d'inclure au règlement les explications sur le montant des frais facturés lorsqu'un élève doit quitter en retard.

Le règlement ne fournit pas de précisions sur les modifications que la situation de pandémie pourrait occasionner dans le fonctionnement du service de garde. Ces modifications seront faites au besoin, à mesure que la situation se précise. Par exemple, l'employée à l'accueil pourrait avoir son bureau très près de la porte, évitant aux parents d'entrer dans l'école; cette employée pourrait aussi noter le départ des enfants plutôt que de demander la signature des parents.

La situation actuelle de pandémie a fait en sorte que le service de garde n'a pas pu compléter la planification des sorties pour l'année 2020-2021. Les coupons de réponse pour ces sorties ne seront donc pas dans l'agenda scolaire. Des coupons de réponse seront disponibles au service de garde peu avant les dates de sortie. Le service de garde acceptera également les courriels pour les inscriptions aux sorties.

Mme Ahmed propose l'adoption du règlement du service de garde. Elle est secondée par Mme Janveau. Le règlement est adopté à l'unanimité.

11. Talent show au primaire

Des enseignants et des élèves au primaire ont pris l'initiative d'organiser un « talent show » malgré la situation de confinement actuel. Cette activité se fera par captation et diffusion électroniques. L'événement ne sera pas en direct; les organisateurs feront un montage vidéo et le diffuseront.

Pendant les talent shows des années précédentes, on avait l'habitude de faire une collecte de don au profit de la Fondation de l'École. Cette année, il ne pourra pas y avoir une collecte similaire. Les organisateurs du talent show souhaite cette fois-ci intégrer à la vidéo un encouragement pour les parents et les élèves à faire un don à l'OSBL « Dans la rue » qui aide les jeunes sans-abris ou en situation précaire.

Une membre-parent souligne que c'est une initiative admirable de la part des organisateurs et que c'est un bel exemple d'action de type « donner au suivant ». Elle souhaite, si possible, que les dons fournis puissent être identifiés comme étant liés au talent show de l'EIMP.

La proposition de permettre la sollicitation pour les dons à l'OSBL « Dans la rue » pendant le talent show est adoptée à l'unanimité. Le Conseil souhaite féliciter les élèves organisateurs pour leur initiative.

12. Rentrée progressive au préscolaire

La direction fait part des modifications à l'horaire de la rentrée progressive au préscolaire. Les modifications sont nécessaires à cause du contexte actuel de confinement qui a empêché la tenue de la soirée d'information et de rencontre avec les futurs élèves et leurs parents.

Après une première période d'observation le jeudi 27 août, les enseignantes formeront des groupes. La composition de ces groupes sera transmise aux parents le soir même. Cette information leur sera transmise lors d'une réunion en classe, ou par vidéoconférence si les règles en vigueur empêchent les

réunions en classe. La composition des groupes déterminera l'horaire de présence de chaque élève lors des journées suivantes de rentrée progressive.

Un membre-parent mentionne qu'il sera important d'assurer une communication exemplaire avec les parents des élèves au préscolaire pour éviter la confusion.

13. Réunion de Comité de parents

Une réunion du Comité de parents de la CSDM a eu lieu la veille de la rencontre du Conseil d'établissement.

Le sujet principal de discussion a été la composition du Conseil d'administration du futur Centre de services scolaires qui remplacera la CSDM.

14. Correspondance

Aucune correspondance n'a été envoyée au Conseil d'établissement.

15. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre du Conseil aura lieu le mardi 16 juin.

On devra y traiter, entre autres, du plan de lutte à la violence et à l'intimidation, de la planification de la rentrée 2020 et du rapport annuel à présenter à l'Assemblée générale annuelle de l'École.

16. Levée de la séance

Mme Janveau, appuyée par Mme Vidal, propose la levée de la séance. Adoptée à l'unanimité.

La réunion est levée à 21h05.